



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	

Membres absents :

Madame Céline TONOT	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN- CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Actions métropolitaines en faveur de l'insertion professionnelle - Subvention 2024 pour l'action Start Again**

Dans le cadre des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Dijon métropole a étendu son action dans le champ de l'insertion, avec pour ambition de permettre à chaque citoyen d'accéder à une activité professionnelle sur le territoire. Pour ce faire, il s'agit d'accompagner les publics vers l'emploi, tout en prenant en compte leurs difficultés sociales (accessibilité au logement, accès aux droits, garde d'enfants, etc.).

L'appui à l'association APSALC s'inscrit dans ce cadre d'intervention.

L'APSALC est une association loi 1901 qui développe depuis plus de 30 ans des actions d'insertion vers l'emploi. Elle déploie l'action Start Again, auparavant portée par l'association Amis Mots, depuis l'année 2023. Start Again est une formation-action à destination des femmes. Elle vise leur remobilisation en travaillant la confiance en soi et l'envie de retrouver du lien social pour se mettre en marche dans un parcours d'insertion vers l'emploi ou vers une formation.

Chaque session, d'une durée de 250 h, aborde des domaines très divers tels que le français, les mathématiques appliquées, la bureautique, le développement personnel, la médiation culturelle. Elle emploie des méthodes interactives, ludiques et impliquantes. Ce projet s'adapte, en outre, aux contraintes que peuvent rencontrer les femmes en ne proposant que des temps de formations pendant la période scolaire, une prise en charge financière de la garde des enfants durant les temps de formation en cas de besoin ainsi qu'un accompagnement pour la recherche de solutions d'accueil pour les jeunes enfants.

Cette action s'adresse en priorité aux femmes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le budget prévisionnel de l'action est de près de 27 000€ pour une session accueillant entre 8 et 12 femmes. L'action est soutenue par la Ville de Dijon, le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Etat.

Dans le but de soutenir cette action favorisant l'insertion socio-professionnelle, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 5 000€ à l'APSALC pour l'année 2024.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 5 000 € à l'APSALC ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2024.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

